

Le 24/04/2015

SERVICE DECHETS

<b>COLLECTE DES DECHETS LES JOURS FERIES ANNEE 2015</b>
---

Chaque année, les collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables, sont organisées différemment selon le jour de la semaine où se situent les jours fériés.

Ce qu'il faut retenir pour les jours fériés de l'année 2015 :

- si le jour férié est un lundi, mardi, mercredi ou jeudi la collecte sera assurée le jour même.
- si le jour férié est un vendredi, elle sera rattrapée dès le lendemain, le samedi.

JOUR FERIE		COLLECTE ASSUREE LE JOUR FERIE	COLLECTE DE RATRAPAGE
<b>1<sup>ER</sup> MAI</b>	FETE DU TRAVAIL	NON	SAMEDI 2 MAI 2015
<b>8 MAI</b>	VICTOIRE 1944	OUI	—
<b>14 MAI</b>	ASCENSION	OUI	—
<b>25 MAI</b>	LUNDI DE PENTECOTE	OUI	—
<b>14 JUILLET</b>	FETE NATIONALE	OUI	—
<b>11 NOVEMBRE</b>	ARMISTICE DE 1918	OUI	—
<b>25 DECEMBRE</b>	NOEL	NON	SAMEDI 26 DECEMBRE
<b>1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	NOUVEL AN	NON	SAMEDI 2 JANVIER

Les collectes se déroulent dans les conditions habituelles.

Les bacs individuels et les sacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte.

Pour le bien-être de tous, les bacs individuels ne doivent pas rester sur la voie publique après le passage des bennes.

Si après 13h, votre bac n'a toujours pas été vidé, vous pouvez le signaler en téléphonant à la Communauté de communes du Piémont Cévenol au 04 66 93 06 12.

Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site internet à la rubrique ordures ménagères : <http://www.piemont-cevenol.fr/>